PRÉFET
DE LA SOMME
Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME
Liberté
Égalité
Fraternité

Le réseau
de transport
d'électricité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Amiens, le 3 octobre 2022

RENFORCEMENT DE L'AXE ÉLECTRIQUE NORMANDIE - HAUTS-DE-FRANCE

Première réunion de concertation pour le projet de construction d'une ligne électrique aérienne entre Amiens (Somme) et Petit-Caux (Seine-Maritime)

Le Réseau de Transport d'Électricité (RTE) porte un projet de création d'une nouvelle ligne électrique aérienne haute tension d'environ 80 km entre Argoeuves (Amiens - 80) et le futur poste de Navarre (Petit-Caux - 76) pour une mise en service à horizon 2032-2033. Cette future ligne permettra de transporter 6 000 MW supplémentaires afin :

- ✔ de prendre en charge une augmentation de la production d'électricité décarbonée, qui va permettre de contribuer à l'atteinte des objectifs de neutralité carbone d'ici 2050 pour laquelle la France et l'Union Européenne se sont engagées ;

- ✔ de répondre aux besoins de consommation d'électricité nécessaires à la réindustrialisation et à la décarbonation des industries régionales.

La construction de cette future ligne suppose une phase de concertation. Elle est coordonnée par le préfet de la Somme qui a réuni ce jour l'instance locale de concertation prévue par la circulaire "Fontaine" au titre du code de l'énergie.

227 parties prenantes dont 149 communes (123 de la Somme et 26 de la Seine-Maritime), les intercommunalités, les chambres consulaires, les services de l'Etat concernés et des associations environnementales et d'usagers, les fédérations de chasse et de pêche, ont été conviées à participer à cette instance. La réunion de ce jour a permis à la fois de présenter aux participants :

- ✔ la justification et les principales caractéristiques techniques du projet ;

- ✔ de déterminer l'aire d'étude du projet qui correspond à une zone géographique suffisamment étendue pour n'exclure aucune solution viable en matière environnementale, technique et économique.

Conformément au code de l'environnement, une concertation préalable élargie au public sera, en parallèle, organisée sous l'égide de deux garantes désignées par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP). Cette concertation préalable, dont les modalités seront prochainement communiquées, permettra au public à la fois de s'informer sur le projet et de participer à sa définition. Elle est susceptible de se dérouler de fin novembre prochain à février 2023.

Ces deux concertations doivent permettre d'échanger avec les acteurs des territoires en amont du dépôt des procédures administratives.